

Nogaro : le coup de gueule du président des Hauts de Montrouge

Désorganisation du système d'assurance, frein aux prêts Agilor s'ajoutent à une 4e année catastrophique



Nogaro : le coup de gueule du président des Hauts de Montrouge

La coopérative Les Hauts de Montrouge (HDM) tient son assemblée générale le 28 novembre 2024, en présence de Nathalie Duclovel-Pame (sous-préfète de Condom), de Philippe Dupouy (président du Conseil départemental) et de Caroline Ricaud (Agrimer).



La salle

Patrick Farbos, son président, ne prend pas de gants pour dire ce qui fait mal : une 4e année de récolte catastrophique à laquelle s'ajoute désormais « la désorganisation du système assurantiel : les risques partagés avec l'État, l'augmentation de 25 % des cotisations, leur paiement exigé le 15 octobre (30 octobre auparavant), la réévaluation des franchises avec une moyenne des rendements sur 5 ans toujours plus faible ».

« Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on veut de nous ? Nous faire crever ? »



Caroline Ricaud (Agrimer), Joël Boueih (Vignerons coopérateurs) et Christian Peyret (maire de Nogaro)

Les banques en prennent aussi pour leur grade : depuis le début de l'année, il y a un frein à l'obtention de prêts Agilor (1) : « parce que le contexte, parce que le manque de confiance, parce que...je ne sais quoi ! »

Patrick Farbos : « Un peu de bon sens paysan : ne serait-il pas mieux de baisser les taux d'intérêt et de reprendre la gestion normale quand le contexte s'améliorera ? »

Il conclut : « il faut faire le dos rond, mais tous ensemble, avec nos partenaires : si la gestion de la crise ne reste qu'administrative, alors il n'y aura plus besoin de sois-disant partenaires, car il n'y aura plus de paysans ! »

Chiffres clés de l'exercice 2023-2024

Nombre de viticulteurs adhérents : 52

Superficie en production : 1 183 ha

Nombre de salariés : 23

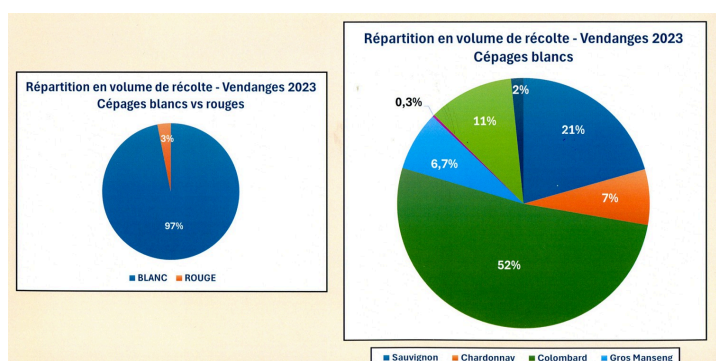
Vendanges 2023 : 116 873 hl

Répartition des ventes : 70 % vrac et 30 % conditionnés

Chiffre d'affaires : 10 855 883 euros

Résultat net : 11 540 euros.

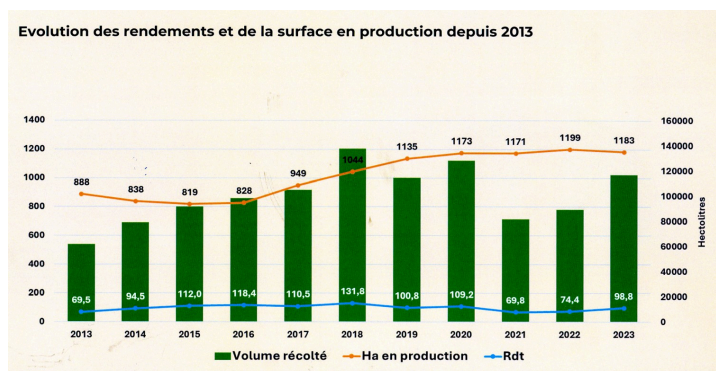
Récolte (document HDM)



État du vignoble

2023 : printemps et été très pluvieux avec de fortes chaleurs : d'où une pression du mildiou exceptionnellement forte. D'où, en août, flétrissement et échaudage. D'où lancement des vendanges le 24 août pour éviter de nouvelles dégradations de rendement et de qualité. D'où une qualité fragilisée et une quantité moyenne.

2024 : l'hiver 2023-2024, pluvieux et très doux, est suivi par un printemps froid et pluvieux. D'où une asphyxie des sols : peu de grappes, coulure et/ou millerandage et un rendement en baisse. L'été a été plus clément et les vendanges ont pu être lancées le 29 août. C'est un millésime faible en quantité, mais de grande qualité.



Document HDM

Marketing

HDM produit à présent 3 versions de son apéritif gascon le Mousquet :



Document HDM



Caroline Ricaud

Intervention de Caroline Ricaud (France Agrimer) sur les indemnités d'arrachage :

Dispositif de soutien structurel à la filière viticole : les demandes d'aide à la réduction définitive du potentiel viticole reçues par FranceAgriMer portent sur près de 27 500 ha

Comme suite aux travaux engagés depuis plusieurs mois avec les professionnels, ainsi qu'avec les services de la Commission européenne, le ministère chargé de l'agriculture a annoncé le 19 septembre dernier la notification d'une aide à la réduction définitive du potentiel viticole adossé à l'encadrement temporaire Ukraine des aides d'Etat, pour une enveloppe de 120 M€. Ce dispositif a été approuvé par la Commission européenne le 3 octobre 2024.

Ainsi, à la demande du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF), FranceAgriMer a ouvert le 15 octobre 2024 un guichet permettant aux exploitants viticoles de demander une aide exceptionnelle pour la réduction de potentiel de production, afin de répondre aux difficultés économiques des structures viticoles affectées par les conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Outre l'arrachage des surfaces de vigne concernées, l'octroi de cette aide d'un montant de 4 000 € par hectare entraîne l'impossibilité d'obtenir des autorisations de replantation correspondantes aux surfaces en vignes arrachées, ainsi que l'impossibilité d'obtenir des autorisations de plantations nouvelles pour les six prochaines campagnes viticoles.

Comme initialement annoncé, ce guichet est clos depuis le 13 novembre, midi. Au terme de la période de dépôts des dossiers par les exploitants via la plateforme de télédéclaration, 5418 demandes ont été déposées, portant sur l'arrachage de 27 461 hectares de vignes. Au total, le montant cumulé d'aides demandées se monte à 109,8 M€. Ce dernier restant inférieur au budget alloué à la mesure, aucun coefficient stabilisateur ne sera appliqué.

Parmi ces 5418 demandes, environ 1300 viticulteurs ont indiqué souhaiter arrêter totalement leur activité. Ces demandes d'arrêt concernent près de 8700 hectares.

Suite au dépôt de la demande d'aide, les travaux d'arrachage des vignes et la déclaration au casier viticole informatisé devront être réalisés le 02 juin 2025 au plus tard. C'est au terme de cette étape que chaque exploitant viticole pourra déposer une demande de paiement de l'aide demandée.

HDM : Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

La RSE est déclarée « grand défi des Hauts de Montrouge ».

Nous y reviendrons en détail dans un prochain article.

Hommage à Patricia De Marchi



Patricia est adhérente de HDM depuis des années. Elle quitte le Conseil d'administration. Les vice-présidents Alexandre Doat et Antoine Sempé lui remettent un beau bouquet.

(1) « Une solution simple, rapide et souple pour financer vos matériels agricoles », selon le Crédit agricole (signature électronique de la demande, réponse en 48 heures, financement avec ou sans apport, échéances souples) [<https://www.credit-agricole.fr/agriculteur/financer/moyen-long-terme/agilor.html>].

N.B. - Sur la photo du haut de page, de g. à dr.: Philippe Dupouy (président du Conseil départemental), Patrick Farbos (président de HDM), Nathalie Duclouvel-Pame (sous-préfète de Condom) et Alexandre Doat (vice-président de HDM).



Patricia De Marchi (1e à g.) et Sylvie Fargal (expert-comptable)



Nathalie Duclouel-Pame et Alexandre Doat



Patrick Farbos et Nathalie Duclouel-Pame